

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
SARCELLES

Commune de
ROISSY EN FRANCE

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le lundi 24 juin à 20H30, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Monsieur André TOULOUSE.

Étaient présents : M. Patrick RENAUD, Mme Michèle CALIX, M. Denis CÔME, Mme Patricia PETIT, M. Bernard VERMEULEN, Mme Pâquerette BOSCHER, M. Patrick LEPEUVE, M. Patrick PAMART, M. Guénaël DECATE, Mme Rénata TRUDELLE, Mme Virginie GUILLORY.

OBJET :

Création d'une
Zone Agricole Protégée
(ZAP)

Absents excusés :

Mme Eliane FAYEULLE donne pouvoir à M. Patrick LEPEUVE
M. Serge DRAGO donne pouvoir à M. Denis COME
M. Michel OMONT donne pouvoir à Mme Rénata TRUDELLE
Mme Estelle GERNEZ donne pouvoir à Mme Virginie GUILLORY
M. Kourosh HADJI-MIRZAEI donne pouvoir à Mme Michèle CALIX
M. Mathieu SCHAUBER donne pouvoir à Mme Patricia PETIT

Absents : Mme Saphia VRANOVCI, Mme Laurie ROUY

DATE DE CONVOCATION

Mercredi 19 juin 2019

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

Vu l'article L.112-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Nombre de Conseillers
en exercice : 20

PRESENTS : 12

VOTANTS : 18

Vu la délibération en date du 30 mars 2015 approuvant la modification du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) sur le secteur du carré agricole situé à cheval sur Roissy et Gonesse situé au nord du projet du Triangle de Gonesse ;

Vu la délibération du 7 juillet 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, classant les terres agricoles au nord du territoire de Gonesse et au sud du territoire de Roissy-en-France dans le Périmètre Régional d'Intervention Foncière de la Région Ile de France ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2017 approuvant le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée et autorisant la transmission dudit rapport au Préfet en vue de l'organisation d'une enquête publique ;

Vu l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture sur le projet de ZAP en raison notamment de l'insuffisance des espaces prévus qui ne permettent pas d'atteindre le seuil de 400 hectares du carré agricole ;

Vu le rapport de présentation de mai 2019 visant à la mise en place d'une ZAP sur un périmètre modifié par rapport à 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le périmètre à protéger durablement pour l'usage agricole des terres au sud de Roissy sur les parcelles situées dans l'espace agricole à préserver au nord du triangle de Gonesse ;

Considérant qu'au-delà de l'inscription de cet espace au Périmètre Régional d'Intervention Foncière de la Région Ile de France, il est pertinent de poursuivre la dynamique de protection réglementaire des terres agricoles sur cette partie du territoire ;

Considérant que, pour parvenir aux 400 hectares réglementaires, le projet de périmètre de ZAP modifié inclut sur Roissy le secteur dit du « Trapèze » qui était destiné à être urbanisé pour accueillir un lieu de formation dédié notamment aux métiers de l'aérien, du tourisme et de l'hôtellerie ;

Considérant que les effets cumulés du SCOT et de la ZAP ne permettent plus l'urbanisation de ce secteur pour privilégier celle du Triangle de Gonesse ;

Considérant la volonté du projet Europa City situé sur le Triangle de Gonesse de créer un lieu de formation ;

Considérant qu'il est nécessaire que ce lieu de formation accueille des formations dédiées notamment aux métiers de l'aérien, du tourisme et de l'hôtellerie ;

Considérant qu'en cas de non réalisation du Triangle de Gonesse la présence de telles formations sur le territoire est indispensable et que le Trapèze situé sur Roissy serait un lieu tout à fait adapté pour cela ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de présentation modifié de la Zone Agricole Protégée

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le rapport de présentation au Préfet en vue de l'organisation de l'enquête publique

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Roissy-en-France,
Le 24 juin 2019

Le Maire,



André TOULOUSE